

AMÉRIQUE LATINE / CARAÏBES

**ANCIENNE CITÉ MAYA ET FORÊTS TROPICALES
PROTÉGÉES DE CALAKMUL, CAMPECHE**
(Extension et nouvelle proposition de l’“Ancienne cité maya de Calakmul, Campeche ”)

MEXIQUE



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

ANCIENNE CITÉ MAYA ET FORÊTS TROPICALES PROTÉGÉES DE CALAKMUL, CAMPECHE (MEXIQUE) – ID 1061 Bis

RECOMMANDATION DE L'UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Différer la proposition.

Principaux paragraphes des Orientations:

Paragraphe 77 : Le bien proposé pourrait remplir les critères du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Le bien proposé ne remplit pas les conditions d'intégrité ou de protection et de gestion.

Contexte : L'Ancienne cité maya de Calakmul, Campeche a été inscrite en 2002, au titre des critères culturels (i), (ii), (iii) et (iv). Le bien culturel a une superficie de 3'000 hectares (ha) et une zone tampon de 147'195 ha. Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription et d'extension de l'Ancienne cité maya en tant que site mixte.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l'UICN : 20 mars 2013

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l'État partie : Aucune information complémentaire n'a été officiellement demandée par l'UICN ; cependant, l'État partie a communiqué des informations complémentaires le 26 février 2014 suite à un dialogue entre l'État partie, l'ICOMOS et l'UICN. Ces informations concernaient les limites, les arguments en appui à la valeur universelle exceptionnelle et plusieurs articles supplémentaires sur les valeurs naturelles du bien proposé.

c) Littérature consultée : Diverses sources, notamment Badman, Tim et al (2008). **Natural World Heritage Nominations; A Resource Manual for Practitioners.** IUCN World Heritage Studies, Number 4. (2008). **Outstanding Universal Value; Compendium on Standards for Inscriptions of Natural Properties on the World Heritage List.** IUCN World Heritage Studies, Number 1. Bath, Paquita and Allen Putney (2010). **Final, Independent Evaluation of SINAP II.** Report to the Mexican Fund for the Conservation of Nature. Colette, Angustin, et al, editors (2007). **Climate Change and World Heritage ; Report on predicting and managing impacts of climate change on World Heritage, and State to assist State Parties to implement appropriate management responses.** World Heritage reports 22. UNESCO, Paris. CONANP (2012). Sistema General de Programas Operativas Anuales, **Resultados de la Evaluación Anual 2012**, Región Península de Yucatán y Caribe Mexicano. Diario Oficial de México (7 de abril, 2007). **Programa de Manejo del Área Natural Protegida con el carácter de Reserva de la Biosfera la región conocida como Calakmul, ubicada en los municipios de Champotón y Hopelchén (hoy Municipio Calakmul), en el Estado de Campeche.** Fundación Desarrollo Sustentable A.C. (May, 2011).

Cuarto Reporte del Proyecto Programa de Monitoreo Adaptativo de la Reserva de la Biosfera de Calakmul. Contrato CONAP A-P-VO2-RBCA-FDS-11. Gobierno de México (May, 1989). **DECRETO por el que se declara la Reserva de la biosfera Calakmul, ubicada en los Municipios de Champotón y Hopelchem,** Camp. Parks Watch Mexico (Undated). **Profile: Calakmul Biosphere Reserve.** Ramón Pérez Gil Salcido, et al (2003). **Evaluación Independiente SINAP I. Report to the Mexican Fund for the Conservation of Nature.** Sánchez-Cordero, Víctor et al (Nov. 2008). **Diagnóstico de la efectividad de las Áreas Naturales Protegidas (ANP) Federales para prevenir el cambio en el uso del suelo y la vegetación.** CONANP. Schmook, Birgit et al (2005). **Línea de Base para el Programa COMPACT en Calakmul.** Sprajc, Ivan, editor (2008). **Reconocimiento arqueológico en el sureste del estado de Campeche, México, 1996-2005.** Paris Monographs in American Archaeology 19. BAR International Series 1742. UNESCO, México (Nov., 2009). **Estudio de la Contribución de los Sitios Patrimonio Mundial al Desarrollo;** Williams, Paul (June, 2008). Yam Camacho, Marco Antonio et al (Abril de 2013). **Calakmul, Linda Tierra Campechana, Antología para el Maestro.** D. R. Secretaría de Educación, Gobierno del Estado de Campeche.

d) Consultations : 6 évaluations théoriques ont été reçues. La mission a également rencontré le Secrétaire fédéral de l'environnement ; le Gouverneur de l'État de Campeche ; le Directeur de l'INAH ; le Directeur de CONANP ; le Maire de Calakmul ; le personnel de l'aire protégée ; les chefs communautaires dans les zones tampons ; les chercheurs des universités locales ; le chef archéologue et le chef de la restauration du site archéologique de Calakmul ; les membres du Comité consultatif de la Réserve de biosphère de Calakmul et plusieurs autres parties prenantes.

e) Visite du bien proposé : Allen Putney et Barbara Arroyo (ICOMOS), 30 septembre - 4 octobre 2013

f) Date à laquelle l'IUCN a approuvé le rapport : mars 2014

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le bien proposé, l'Ancienne cité maya et forêts tropicales protégées de Calakmul, Campeche, au Mexique, est une nouvelle proposition et proposition d'extension du bien du patrimoine mondial culturel existant qui couvre 3'000 ha, l'Ancienne cité maya de Calakmul, Campeche. Le bien proposé est situé dans le secteur centre-sud de la péninsule du Yucatán, dans le sud du Mexique. La superficie totale du bien qui fait l'objet de la nouvelle proposition est de 331'397 ha, ce qui se surimpose sur le secteur centre-sud (la « zone centrale »), de la Réserve de biosphère de Calakmul qui, avec 723'185 ha est la plus grande aire protégée du Mexique. La Réserve de biosphère environnante est donc considérée comme une zone tampon de 391'788 ha pour le bien qui fait l'objet de la nouvelle proposition, une superficie qui n'est pas intégrée dans le bien proposé. Le bien proposé a une configuration inhabituelle, la zone proposée étant limitrophe du Guatemala et du Parc national Mirador-Río Azul. Le Parc national de Tikal, inscrit en 1979 en tant que bien mixte au titre des critères (i), (iii), (iv), (ix) et (x), se trouve au sud du bien. La zone tampon du bien proposé s'étend vers le nord à travers un corridor relativement étroit qui s'ouvre ensuite sur une plus vaste région.

La principale unité géomorphologique du bien faisant l'objet de la nouvelle proposition est d'origine karstique. Ce système karstique comprend à la fois des roches carbonatées (calcaire, dolomites, marbre) qui composent 72% du site et des évaporites (gypse, anhydrites, sel gemme ou hyalites), qui composent les 28% restants. Dans cette forêt pluviale tropicale subhumide, les précipitations sont concentrées à la saison des pluies. Les roches carbonatées sont extrêmement poreuses et ne retiennent pas l'eau superficielle, si ce n'est brièvement, après des pluies diluviennes. Les évaporites, en revanche, retiennent l'eau pour de longues périodes dans des dépressions appelées « aguadas ». Ce sont ces aguadas qui fournissent l'eau de surface durant une bonne partie de la saison sèche et rendent possible l'occupation humaine tout en étant cruciales pour les espèces sauvages. Cependant, ces dernières années, avec les températures qui augmentent et les pluies qui deviennent erratiques en raison du changement climatique, beaucoup d'aguadas s'assèchent à la fin de la saison sèche.

Les forêts tropicales humides et subhumides de la péninsule du Yucatán, en Mésoamérique, constituent la deuxième plus vaste région de forêts tropicales des Amériques, après l'Amazonie. Des forêts adultes couvrent le bien qui fait l'objet de la nouvelle proposition et représentent la limite septentrionale de la distribution des forêts tropicales centraméricaines. Elles sont

soumises à des conditions saisonnièrement sèches, poussent sur des sols karstiques, connaissent de fréquents incendies et des ouragans, et se sont donc adaptées à ces conditions. En outre, ces forêts résultent des anciennes pratiques agricoles et forestières d'une des plus grandes civilisations du monde, les Mayas. Le bien proposé à nouveau a été exploité et géré par les Mayas durant des millénaires. La proposition est soumise en tant que bien mixte et l'on trouve, dans l'extension proposée, une large gamme de sites culturels. Ces derniers seront évalués par l'ICOMOS du point de vue des critères culturels. Compte tenu de la nature particulière de la proposition en tant qu'extension et nouvelle proposition d'un bien culturel existant, l'IUCN a également cherché, dans la plus large mesure possible, à harmoniser ses recommandations avec celles de l'ICOMOS.

Le bien proposé est situé à la croisée des chemins de la connectivité assurant la continuité écologique des vastes forêts de la région du Mexique, du Guatemala et du Belize. La Réserve de biosphère de Calakmul est célèbre pour la grande abondance de faune sauvage dans la région forestière de la Selva Maya. Celle-ci a permis de maintenir la dynamique et les processus écologiques et évolutionnaires des espèces indigènes, en particulier celles qui ont besoin de vastes territoires.

Le bien proposé se trouve dans le point chaud de la biodiversité de Mésoamérique. Ce point chaud est le troisième du monde par la taille et recouvre tous les écosystèmes subtropicaux et tropicaux du Mexique central jusqu'au canal de Panama. Il abrite plusieurs espèces endémiques telles que des quetzals, des singes hurleurs et 17'000 espèces de plantes. C'est aussi un important corridor pour de nombreuses espèces néotropicales d'oiseaux migrateurs ; les forêts de montagne sont importantes pour les amphibiens, d'autant plus que plusieurs espèces d'amphibiens endémiques sont en déclin à cause de la perte d'habitat, de maladies fongiques et du changement climatique. La biodiversité de la Mésoamérique est au confluent de deux régions biogéographiques (néarctique et néotropicale) et elle est très riche du fait de cette interaction. Le bien proposé possède une riche biodiversité avec un assemblage d'espèces qui comprend 1'569 plantes, 107 mammifères, 398 oiseaux, 84 reptiles, 19 amphibiens et 48 espèces de poissons d'eau douce. Le bien proposé présente aussi un très haut niveau d'endémisme à l'intérieur du point chaud mésoaméricain. Selon le dossier de la proposition, près du quart de tous les mammifères du point chaud sont présents dans le bien proposé ainsi que 35% des espèces d'oiseaux. Le bien proposé n'appartient à aucune écorégion prioritaire Global 200 terrestre ou d'eau douce, Zone d'oiseaux endémiques (ZOE) ou Centre de diversité des plantes (CDP).

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

L'UICN est très préoccupée par la construction et la présentation de cette proposition qui la rendent difficile à évaluer du point de vue de l'analyse comparative. Le dossier actuel se concentre de manière importante sur les valeurs naturelles de la zone qui entoure un bien culturel existant alors qu'en réalité les valeurs culturelles et naturelles sont interconnectées et présentes dans l'ensemble du bien. Cette approche est renforcée dans le dossier de la proposition lui-même qui reconnaît que « *le bien est proposé parce qu'il comprend des forêts tropicales adultes, des preuves extraordinaires de la longue interaction entre l'homme et la nature, reflétée dans la structure actuelle et la composition floristique, et essentiellement le résultat des pratiques agricoles et forestières mayas* ».

Le dossier de la proposition comprend une analyse comparative qui, pour les valeurs naturelles, évalue le bien par rapport à 24 biens du patrimoine mondial, inscrits selon des critères et pour des caractéristiques semblables. L'analyse conclut que le meilleur comparateur est le Parc national de Tikal (Guatemala) dont la taille est environ 10% de celle du bien proposé. L'UICN souligne que les écosystèmes du bien proposé sont le fruit de l'évolution et de l'adaptation dans des influences environnementales dominantes, lesquelles ont, à leur tour, été fortement modifiées par les pratiques de gestion des Mayas qui ont occupé la région de façon continue pendant plus de 2000 ans (1200 avant J.-C. à 950 après J.-C.). En effet, environ 90% de la flore du site est utilisée aujourd'hui d'une manière ou d'une autre par la population, ce qui est un signe clair de l'interaction entre l'homme et les écosystèmes. Le dossier de la proposition démontre que le bien a une biodiversité importante mais la justification de l'importance universelle n'est pas bien démontrée par l'information fournie dans l'analyse comparative et la justification concernant les espèces endémiques et en danger fait uniquement référence à l'importance régionale.

L'UICN et le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) ont entrepris une analyse comparative supplémentaire de même qu'une étude des références scientifiques supplémentaires fournies par l'État partie dans son information datée de février 2014. Cette analyse rappelle que le Mexique a cinq biens naturels du patrimoine mondial, y compris un site inscrit pour sa biodiversité sur la péninsule du Yucatán, Sian Ka'an, et elle confirme que le bien du patrimoine mondial naturel existant le plus proche du bien proposé est aussi un site important pour la biodiversité, le Parc national de Tikal au Guatemala. Le PNUE-WCMC, lorsqu'il a comparé le bien proposé avec d'autres sites à l'intérieur du point chaud mésoaméricain, a conclu que le bien proposé semble avoir un profil de richesse en espèces quasi identique à celui du Parc national de Tikal au Guatemala. Les données sur les espèces sont limitées mais le nombre de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et

d'amphibiens est comparable, tout comme le nombre d'espèces menacées.

En ce qui concerne le critère (ix), le bien proposé fait partie d'une province biogéographique, d'un biome et d'une écorégion qui sont déjà bien représentés sur la Liste du patrimoine mondial. En outre, le point chaud mésoaméricain est aussi bien représenté, une fois encore, en particulier, par le Parc national de Tikal. Pour ce qui est du critère (x), le bien proposé abrite un nombre d'espèces semblable à celui de nombreux biens naturels du patrimoine mondial que l'on trouve dans la même région ; toutefois, il abrite près d'un quart des mammifères et plus du tiers des espèces d'oiseaux que l'on trouve dans le point chaud mésoaméricain. Le bien a réellement une faune vertébrée diverse, y compris des espèces de mammifères telles que le jaguar, le puma, l'ocelot, le singe hurleur, le singe araignée, le tatou et le tapir, dont certaines sont menacées d'extinction. Si l'importance de la forêt pluviale de Campeche est notée à échelle générale dans le Domaine néotropical d'Udvardy, le bien proposé n'est pas explicitement mentionné dans certains nombres études thématiques pertinentes de l'UICN telles que les études sur les lacunes de la biodiversité, l'irremplaçabilité et les forêts.

En d'autres termes, il importe de réaliser d'autres études des valeurs de la biodiversité pour soutenir la proposition. L'UICN considère qu'il est clair que le bien proposé a des valeurs notables pour la biodiversité. Le bien proposé est la deuxième plus grande forêt de Mésoamérique après la forêt du Petén au Guatemala. Du point de vue de la biodiversité, Calakmul est considérée comme la forêt maya la plus riche sur la péninsule du Yucatán non seulement en raison de la manière dont ces forêts ont été gérées par les Mayas mais aussi parce qu'elle est située dans une région où l'eau douce est beaucoup plus disponible, que ce soit par la pluie ou par les aquifères existants.

En résumé, l'UICN est préoccupée quant à l'approche générale qui définit la base de la nouvelle proposition et de l'extension proposée ainsi que par la nécessité de réaliser d'autres études régionales et mondiales sur les valeurs comparatives de la biodiversité. L'UICN considère également essentiel que l'approche démontrant que les critères naturels sont remplis par la proposition soit harmonisée avec l'extension proposée du bien du patrimoine mondial culturel existant. Le bien proposé, avec des révisions importantes, pourrait remplir les critères (ix) et (x).

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Le cadre juridique et institutionnel de protection des ressources naturelles de la nouvelle proposition est adéquat et sûr. La zone tampon du bien est alignée sur la Réserve de biosphère de Calakmul.

Environ 88,5% du bien appartient au Gouvernement fédéral. Les 11,5% restants se trouvent sur des terres communautaires qui ont été abandonnées et sont en train d'être réintégrées dans le domaine du Gouvernement fédéral. Les terres de la zone tampon appartiennent aux communautés et cela ne devrait pas changer. Les populations de ces régions qui vivent dans la Réserve de biosphère augmentent et l'utilisation des ressources est en train de s'intensifier. Des programmes de gestion sont en vigueur pour collaborer avec ces communautés et garantir que les activités de développement restent durables et ne deviennent pas une menace pour la zone centrale de la Réserve de biosphère qui coïncide avec le bien figurant dans la nouvelle proposition. Ces programmes de gestion de la Réserve de biosphère sont dirigés de façon active par un comité consultatif composé de représentants des gouvernements fédéral, d'État et municipal pertinents, des universités locales et des communautés locales.

L'IUCN considère que le statut de protection du bien proposé, du point de vue des valeurs naturelles, remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

La logique des limites du bien proposé et la configuration de la zone tampon proposée ne sont pas claires en ce qui concerne la protection des valeurs naturelles du bien proposé ; en particulier la zone tampon qui se trouve au nord du bien.

Les caractéristiques forestières du bien proposé sont le produit d'une manipulation anthropique intense et séculaire, en particulier la pratique de l'agriculture itinérante avec de longues périodes de jachère et la taille de la forêt secondaire pour favoriser les espèces particulièrement utiles aux êtres humains. Toutefois, le bien a été abandonné vers 950 après J.-C. et depuis, n'a été exploité que de façon très sélective. Il n'y a pas actuellement d'occupation humaine et aucune n'est prévue à l'avenir. En conséquence, les écosystèmes forestiers du bien, après avoir été modifiés par les hommes, ont pu se rétablir par une régénération naturelle durant une période de temps très considérable. Afin de reconnaître les valeurs naturelles du bien mais aussi les interactions qui pourraient être pertinentes quant à son statut potentiel de bien mixte, la configuration des limites du bien proposé devrait être ajustée. Il pourrait donc être approprié d'inclure des zones de l'actuelle zone tampon dans le bien proposé.

L'IUCN considère que les limites du bien proposé ne remplissent pas les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

Les atouts culturels et naturels du bien proposé sont gérés de façon indépendante par différentes agences. La Comisión Nacional de Areas Naturales Protegidas (CONANP) assume la responsabilité pour le patrimoine

naturel tandis que l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH) est responsable de la gestion du bien du patrimoine mondial culturel existant de l'Ancienne cité maya de Calakmul, qui couvre 3'000 ha.

La capacité de gestion pratique actuelle de CONANP pour la Réserve de biosphère de Calakmul semble être suffisante pour assurer la protection des ressources naturelles. Cette affirmation est partiellement démontrée par le rapport de CONANP sur la mise en œuvre du plan de travail annuel 2012 pour la Réserve qui indiquait que 97% des 187 activités prévues pour l'année avaient été exécutées avec succès. En conséquence, CONANP devrait avoir une capacité suffisante pour contribuer de façon efficace à une approche intégrée de gestion du bien proposé à nouveau. Tandis que la gestion des aspects culturels sera examinée par l'ICOMOS, l'IUCN ne voit pas clairement comment la capacité de gestion actuelle de l'INAH serait améliorée pour soutenir efficacement une approche de gestion intégrée sur une superficie considérablement plus grande.

Il n'y a pas de plan de gestion intégrée pour le bien mixte proposé à nouveau. CONANP a un plan de gestion en vigueur pour la Réserve de biosphère actuelle qui a été révisé en 2010 et qui est en train d'être révisé à nouveau. Un système de suivi biologique est en vigueur pour la Réserve de biosphère, qui est confié à des universités locales. Il n'y a pas de système en place pour surveiller et améliorer l'efficacité de la gestion, bien que certains indicateurs pertinents tels que les changements dans les populations d'espèces indicatrices et les dynamiques et changements dans les modes d'occupation des sols fassent l'objet d'un suivi. Il y a un plan de gestion en vigueur pour le bien du patrimoine mondial culturel de Calakmul mais il n'y a pas de système en place pour surveiller et améliorer l'efficacité de la gestion.

Le budget actuel de la Réserve de biosphère est d'environ USD 700'000 par an et le niveau de financement depuis 7 ans est relativement stable, bien que les sources de financement aient considérablement changé. Comme les indicateurs biologiques et les indicateurs de changement dans les modes d'occupation des sols n'ont pas varié durant la majeure partie de la même période, il semblerait que le niveau de financement soit adéquat, du moins pour une protection et une gestion de base.

Un protocole d'accord est en vigueur entre les gouvernements du Mexique et du Guatemala pour faciliter la gestion transfrontalière relative à la Réserve de biosphère de Calakmul au Mexique et au Parc national Mirador-Río Azul au Guatemala. Entre 2007 et 2010, un projet de la Banque interaméricaine de développement (BID) a facilité la gestion de l'Écosystème trinational de la forêt tropicale maya (Mexique-Belize-Guatemala) grâce à des négociations, une coordination et des capacités de coopération améliorées, notamment concernant le contrôle du commerce illégal de plantes et d'animaux, le

développement de corridors biologiques, l'établissement d'un système de gestion de l'information et de suivi de la biodiversité et le renforcement du cadre institutionnel pour la gestion conjointe de la forêt tropicale maya. Depuis la fin du projet de la BID, les activités trinationales ont été considérablement réduites mais un nouveau projet, soutenu par l'Agence allemande pour la coopération technique et scientifique (GIZ) et la Banque de développement allemande (KfW), vise à élaborer un nouveau programme trinational pour la protection et l'utilisation durable de la forêt tropicale maya.

L'IUCN considère que la gestion du bien proposé, en tant que proposition mixte, ne remplit pas les obligations énoncées dans les Orientations.

4.4 Communautés

Il faut remarquer que les communautés locales ont émigré des zones rurales vers les villages et villes clés existants, essentiellement Mérida. Ce facteur contribue de façon positive à la conservation de Calakmul parce que les impacts de la population locale sont minimes par comparaison avec d'autres régions du Mexique.

Alors que les dispositions de gouvernance pour la Réserve de biosphère existante et le bien du patrimoine mondial culturel sont adéquates, il n'y a pas de mécanismes adéquats en vigueur pour la gestion intégrée des ressources naturelles et culturelles du bien du patrimoine mondial mixte qui fait l'objet de la nouvelle proposition. La participation des parties prenantes à la gestion de la Réserve de biosphère existante est facilitée par le Comité consultatif de la Réserve ainsi que par des projets sur le terrain avec les communautés locales. Ce comité serait aussi chargé du bien du patrimoine mondial étendu et proposé à nouveau s'il est approuvé.

Il n'y a pas de communautés locales vivant dans le bien proposé. Un processus approfondi de consultation locale a eu lieu lorsque les terres du bien ont été transférées au Gouvernement en 2004 avec l'accord de ces communautés. Par la suite, des informations détaillées et des consultations sur la gestion du bien ont eu lieu dans le contexte du Comité consultatif de la gestion de la Réserve qui comprend des représentants des 31 communautés de la zone tampon. Les droits de propriété des communautés qui possédaient les terres dans le bien proposé à nouveau ont été acquis par le Gouvernement, un processus qui a reçu l'appui plein et entier de ces communautés.

L'élaboration de moyens d'existence et le partage des avantages dans la zone tampon du bien proposé sont facilités par différents programmes parrainés par la Réserve de biosphère. Ces programmes comprennent des activités économiques relatives au développement et à la gestion de ruches et au développement et à la commercialisation ultérieurs de produits dérivés du miel ; l'agriculture et la foresterie améliorées, l'élaboration et la

mise sur le marché de produits d'artisanat et les activités touristiques.

4.5 Menaces

Durant les 2'000 ans d'occupation par les Mayas, jusqu'à il y a environ 1000 ans, une bonne partie de la région a été transformée pour l'agriculture et la foresterie intensives. Toutefois, depuis environ 1'000 ans, le bien proposé est libre de toute occupation humaine et n'a été soumis qu'en de rares occasions à une exploitation sélective d'arbres de grande valeur. En conséquence, on peut considérer que les forêts sont essentiellement des écosystèmes naturels et en évolution compte tenu de la période écoulée qui a permis aux valeurs naturelles de se rétablir. Toutefois, une question relative à la gestion concerne la mesure dans laquelle la végétation peut être éliminée dans les sites archéologiques pour faciliter la recherche, la préservation et l'interprétation des valeurs culturelles du bien.

La menace la plus importante pour les valeurs naturelles provient du changement climatique qui est déjà manifeste dans l'augmentation de 3,0 °C de la température moyenne depuis 10 ans et la diminution des précipitations. Comme il y a peu de variations altitudinales dans le bien et que les aguadas séchent de plus en plus durant la saison sèche, on peut s'attendre à la perte de nombreuses espèces de la flore et de la faune.

Le bien est par ailleurs menacé par le tourisme qui augmenterait d'environ 9% par an. Toutefois, le niveau actuel de tourisme est faible. En 2011 par exemple, la dernière année pour laquelle des statistiques complètes sont disponibles, il y a eu près de 25'000 visiteurs. La région de la ville de Calakmul elle-même est déjà un bien du patrimoine mondial de sorte que l'on ne s'attend pas à ce que la nouvelle proposition ait beaucoup d'effet et stimule une augmentation plus forte du tourisme. Calakmul est relativement isolée et beaucoup d'autres sites archéologiques mayas qui ont été restaurés et sont ouverts au tourisme sont plus accessibles. En conséquence, on peut penser que les augmentations qui se produiront pourront être gérées sans grands problèmes.

Dans la zone tampon du bien, la population humaine qui compte actuellement 2'625 habitants dans 31 communautés augmente. En conséquence, bien que les programmes de gestion de la Réserve de biosphère existante cherchent à garantir que toute utilisation des ressources dans la Réserve soit durable, les pressions venues de populations en augmentation pourraient à certains moments menacer la durabilité.

Il y a des préoccupations concernant les limites et les besoins de gestion intégrée du bien qui fait l'objet de la nouvelle proposition et de l'extension ; en conséquence, l'IUCN considère que le bien proposé ne remplit pas les obligations énoncées dans les Orientations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

Aucun.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription de l'**Ancienne cité maya et forêts tropicales protégées de Calakmul, Campeche** est proposée au titre des critères naturels (ix) et (x).

Critère (ix) : Écosystèmes/communautés et processus écologiques/biologiques

Pendant plus de 2'000 ans, la civilisation maya a utilisé de façon intensive les ressources du bien proposé. La forêt tropicale que l'on trouve aujourd'hui pousse par-dessus les vestiges archéologiques de cette grande civilisation et l'interaction entre les valeurs naturelles et culturelles est manifeste dans tout le bien proposé à nouveau et étendu. Toutefois, la proposition telle qu'elle est actuellement présentée ne justifie pas de manière convaincante ce critère du point de vue d'un site mixte. Les écosystèmes du site sont le fruit de l'évolution et de l'adaptation sous des influences environnementales dominantes qui, à leur tour, ont été fortement modifiées par les pratiques de gestion des Mayas au fil des siècles. Néanmoins, la diversité des écosystèmes, les dimensions importantes et le caractère relativement intact de cette région de la forêt maya, de même que son importance dans le point chaud mésoaméricain suggèrent que le bien pourrait remplir le critère (ix).

L'UICN considère que le bien proposé pourrait remplir ce critère mais qu'il importe de poursuivre la réflexion, notamment sur l'interaction entre les valeurs naturelles et culturelles au sein du bien existant et dans l'extension proposée.

Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées

Le bien proposé à nouveau et étendu est situé dans la deuxième plus grande forêt mésoaméricaine après la forêt du Petén, au Guatemala, et du point de vue de la biodiversité possède une richesse en espèces, un taux d'endémisme et d'espèces menacées comparables ou peut-être même surpassant ceux des sites de la forêt tropicale maya dans la région. Comme pour le critère (ix), l'examen des valeurs du bien proposé selon le critère (x) nécessite une réflexion plus approfondie de l'État partie, aussi bien du point de vue des comparaisons avec d'autres sites de la région que de la configuration de l'extension et de la nouvelle proposition concernées, par rapport au bien culturel existant beaucoup plus petit de Calakmul, sachant qu'en réalité, les zones boisées forment une part essentielle du contexte culturel de Calakmul.

L'UICN considère que le bien proposé pourrait remplir ce critère mais qu'il importe de poursuivre la réflexion, notamment sur l'interaction entre les valeurs naturelles et culturelles au sein du bien existant et dans l'extension proposée.

En outre, l'UICN note que la question des limites du bien proposé et sa zone tampon vis-à-vis de la protection des valeurs naturelles et des relations avec un éventuel site mixte doit être traitée, de même que l'amélioration de l'efficacité de la gestion intégrée.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-14/38.COM/8B et WHC-14/38.COM/INF.8B2,
2. Diffère la proposition d'inscription de l'Ancienne cité maya et forêts tropicales protégées de Calakmul, Campeche (Mexique) au titre des critères naturels.
3. Recommande à l'État partie, avec l'appui de l'UICN, de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, de reconsidérer l'approche de l'extension proposée et de présenter une nouvelle proposition, fondée sur les relations entre l'extension et le bien inscrit actuellement en tant que bien culturel, ainsi que sur les valeurs culturelles associées des forêts environnantes, et d'examiner comment configurer une nouvelle proposition et extension pour remplir à la fois les critères culturels et naturels.
4. Concernant la nouvelle proposition et extension qui sont proposées au titre des critères naturels, recommande à l'État partie d'envisager :
 - a) de réviser et d'améliorer l'interprétation des valeurs naturelles du bien en tenant compte de la longue histoire de modifications anthropiques du paysage ;
 - b) de réviser et d'améliorer l'analyse comparative du point de vue des critères naturels, pour démontrer comment les valeurs de la biodiversité du bien sont liées à celles d'autres sites forestiers protégés dans la région, en tenant compte de l'histoire des interactions entre l'homme et la nature, et le potentiel d'une proposition dans la région qui remplirait les critères (ix) et (x) ;
 - c) d'affiner les limites du bien pour garantir son intégrité, d'inclure dans le bien toutes les zones ayant des valeurs naturelles importantes et de veiller à ce que la zone tampon soit configurée de façon rationnelle afin de protéger le bien proposé ;
 - d) de traiter la nécessité de renforcer la protection et la gestion intégrée des valeurs naturelles et culturelles à l'échelle du bien, y compris en améliorant la coordination inter-agences, la gouvernance, le financement et le renforcement des capacités ; et
 - e) de préparer un plan de gestion unique, à l'échelle du bien, pour guider la protection et la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel.

Carte 1 : Localisation du bien proposé**Carte 2 : Bien proposé et nouvelle zone tampon**